



NOTE D'INFORMATION SUR LA GRIPPE A (H1N1)

Information à donner par le Médecin Fédéral Régional ou par le Médecin du Club

Période d'incubation : 1 à 7 jours, le plus souvent 3 jours
Période de contagion : 24 à 48 h avant l'apparition des symptômes
jusqu'à 7 jours après leur apparition

Traitement :

- préventif : efficace si donné au maximum dans les 48 heures après le début des symptômes
- curatif : efficace si donné dans les 48 heures après le début des symptômes

Définition :

Cas Probable de grippe A : Syndrome Respiratoire aigu de début brutal
AVEC fièvre > 38° ou courbature ou asthénie
ET signes respiratoires : toux ou dyspnée

Cas contact : Personne vivant sous le même toit ou en relation proche (intime)

Prévention :

- Informer les Ligues régionales, les Comités départementaux, les techniciens dirigeants, les licenciés, sur la maladie, grands principes de prévention et sur la procédure en vigueur en cas d'apparition des symptômes (organisation d'une réunion ou diffusion d'une fiche d'information).
- Distribuer les documents mis à disposition par le Ministère de la Santé et des Sports (www.sante-sports.gouv.fr) et l'Institut National de Veille Sanitaire (www.invs.sante.fr)
- Sensibiliser aux mesures d'hygiène et en particulier insister sur l'importance de limiter les contacts, de ne pas partager les serviettes de toilette, les bouteilles d'eau ou autres boissons énergétiques.
- Rappeler l'importance de la vaccination précoce contre la grippe saisonnière (il s'agit d'infection différente).

En cas d'apparition des symptômes :

- Le joueur reste à son domicile et appelle un médecin ou à défaut le 15. Tout en respectant le libre choix, il est hautement souhaitable que le médecin du club soit informé le plus rapidement possible.

- Concernant la nécessité d'un prélèvement : à ce jour, il ne se justifie qu'en cas de constatation de 3 cas survenus, dans le groupe, en une semaine.
- La suspicion et à fortiori la confirmation du diagnostic, imposent un isolement de 7 jours minimum. Le port du masque est nécessaire et doit être changé toutes les 8 heures ou plus fréquemment si humide.
- La prescription d'acide acétylé salicylique (aspirine) est fortement déconseillée.
- Connaissant le risque de complication (notamment cardiaques), la reprise de l'entraînement ne peut s'envisager qu'après un avis médical et en dehors de tout épisode hyperthermique.
- Un signalement respectant le secret médical doit être transmis dans les plus brefs délais :
 - o Soit, pour les licenciés évoluant dans un championnat régional ou départemental, au référent régional désigné par chaque ligue et ce après information du joueur
 - o Soit, pour les licenciés évoluant dans un championnat national, exemption faite de la LNH, au médecin fédéral national et ce après information du joueur
- Surveillance de l'équipe et de l'encadrement
- Port du masque recommandé pour les sujets contacts à domicile pendant 7 jours

Présence de moins de 3 cas :

Surveillance de l'équipe et conseils de prévention accentués à l'ensemble du club

Présence de 3 cas dans la semaine :

- Prélèvement naso-pharyngé pour les 3 : le prélèvement se fera au niveau de l'hôpital de proximité où il existe une consultation dédiée.
- Si confirmation de grippe H1N1 : dans les 24 heures pour l'équipe contact : traitement prophylactique, mise en place d'une surveillance accentuée, arrêt des activités (matches et entraînements) de l'équipe pendant 1 semaine à compter de la date du début des symptômes pour le dernier des 3 cas connus.
- Déclaration aux instances nationales qui sera fait par les structures de surveillance (médecin déclarant, laboratoire, INVS).
- Un signalement précisant bien 3 cas dans une semaine et respectant le secret médical doit être transmis dans les plus brefs délais :
 - o Soit, pour les licenciés évoluant dans un championnat régional ou départemental, au référent régional désigné par chaque ligue et ce après information du joueur
 - o Soit, pour les licenciés évoluant dans un championnat national, exemption faite de la LNH, au médecin fédéral national et ce après information du joueur.

*La présence de 3 cas dans la semaine au sein d'une même équipe imposera **des mesures d'arrêt des entraînements et de possible report de matchs de l'équipe sensibilisée** étant donné la nécessité d'isolement des joueurs atteints mais également le besoin de prophylaxie des sujets en contacts répétés ou prolongés. Nous devons être conscients des risques élevés de transmission dans les sports collectifs de contact et de notre rôle essentiel dans la limitation de la propagation du virus.*

En ce qui concerne les cas groupés, la conduite à tenir ainsi que leur signalement doivent respecter le protocole de signalement et d'investigation des clusters de grippe A (H1N1) édité et mis à jour régulièrement par l'Institut de Veille Sanitaire (www.invs.sante.fr).